



Dans une publication datée du 22 octobre 2021 sur son site en ligne, Human Right Watch (HRW) dénonce la condamnation à mort par la justice camerounaise de quatre individus dans un procès “marqué par des vices de procédure”, estime l’organisation.

Le tribunal militaire de Buea a condamné à mort quatre individus pour une attaque menée le 24 octobre 2020 contre une école à Kumba, dans la région du Sud-Ouest où sept élèves avaient trouvé la mort, a indiqué, vendredi 22 octobre 2021, Human Right Watch (HRW). Le jugement a été prononcé le 7 Septembre et le procès a démarré depuis décembre 2020. Le même tribunal a condamné quatre autres accusés à cinq mois de prison et à une amende d’environ 89 dollars américains pour avoir prétendument omis de signaler la menace qu’ils avaient reçu des combattants séparatistes.

Quatre autres ont été acquittés, selon la même source Pour l’Organisation de défense des droits de l’homme Human Right Watch (HRW): «outre le recours à un tribunal militaire pour juger des civils, le procès a été entaché de graves irrégularités de procédure telles que la violation des droits des accusés à contester les preuves à charge et à présenter des preuves pour leur propre défense».

Établir les responsabilités conformément aux normes internationales de procès équitable

-Dans la même veine, «les victimes du massacre de Kumba ont le droit de s'attendre à une véritable enquête et à ce que les responsables soient traduits en justice dans le cadre d'un procès équitable. Mais au lieu de cela, les autorités camerounaises semblent avoir imposé un simulacre de procès devant une juridiction militaire, avec un résultat prédéterminé, et aboutissant à un verdict de peine capitale, qui est pourtant illégale en vertu du droit international des droits humains», a déclaré Ilaria Allegrozzi, chercheuse senior sur l'Afrique centrale à Human Rights Watch citée dans le communiqué en ligne et pour qui, si les autorités ont l'intention de rendre justice pour ce crime odieux commis contre des enfants, elles doivent lancer des poursuites crédibles devant les juridictions civiles et établir les responsabilités conformément aux normes internationales de procès équitable.

L'organisation souligne que les personnes condamnées à mort étaient jugées pour le massacre présumé d'au moins sept élèves et 13 autres blessés lors d'une fusillade dans une école à Kumba dans la région du Sud-Ouest. Après le drame, plusieurs personnes avaient été immédiatement arrêtées, soupçonnées d'avoir participé au massacre, notamment «le propriétaire de l'école».

La Nouvelle Expression
